



Madame, Monsieur,

Vous avez désormais la possibilité de payer votre redevance eau-assainissement par prélèvement automatique à l'échéance ou en 3 fois sans frais au 20 juin, 20 août et 20 septembre.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint un formulaire d'autorisation de prélèvement que vous voudrez bien renseigner et retourner à la mairie pour le 15 mai, délai de rigueur.

Je pense que ces nouvelles dispositions ne peuvent que vous soulager dans cette période difficile que nous traversons tous.

*Jean Ballester
Maire d'Annot*



REDEVANCE EAU ASSAINISSEMENT

Joindre impérativement un RIB à votre demande.

(sans RIB joint à la présente autorisation de prélèvement, votre demande ne pourra être traitée)

A renvoyer avant le 15 MAI 2020

JE CHOISIS (cocher la case correspondante)

LE PRELEVEMENT EN UNE FOIS A ECHEANCE

LE PRELEVEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS, le 20 juin, le 20 août et le 20 septembre

COORDONNES DU DEBITEUR				DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
NOM :					
PRENOM :					
ADRESSE :					
.....					
.....					
MAIL :					
TELEPHONE :					
COMPTE A DEBITER				NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	MAIRIE D ANNOT HOTEL DE VILLE BP 54 04240 ANNOT	
Date :				Signature :	

Envoyez votre demande par courrier ou par mail, en joignant un RIB, avant le 15 MAI 2020 à :

- Mairie d'Annot - Hôtel de ville - BP 54 - 04240 ANNOT
- info@annot.com ou comptabilite@annot.com

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 01/04/1989 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.